

la lettre *aux* locataires

Meilleurs
vœux
2020

Stéphane Troussel,
président,

Patrice Roques,
directeur général,

et l'ensemble des équipes
de Seine-Saint-Denis habitat
vous souhaitent une très belle année !

En 2020, Seine-Saint-Denis habitat
gardera sa boussole :
la satisfaction des locataires
et le développement de
la Seine-Saint-Denis.

Le chiffre
DU MOIS



1^{er}

Le **1^{er}** échange de logements a eu lieu
via la plateforme echangerhabiter.fr entre
une personne résidant dans un T4 de l'Office
à Neuilly-sur-Marne et un couple avec deux
enfants occupant un T2 à Villiers-sur-Marne
d'un autre bailleur.



REJOIGNEZ-NOUS
SUR FACEBOOK

Conseils pratiques, événements et réunions
publiques, informations sur vos cités,
avancées des travaux, etc. Rejoignez-nous
sur notre page @[SeineSaintDenisHabitat](https://www.facebook.com/SeineSaintDenisHabitat)

SÉRIE VIDÉO : DÉCOUVREZ L'ÉPISODE 2 !

#TUTO VIDÉO

L'entretien et les travaux dans votre logement



Quelles réparations sont à votre charge ? Quelles précautions prendre avant de réaliser des travaux ?

Dans notre deuxième épisode de la série « Bien vivre dans son logement », John vous dit tout de l'entretien et des travaux dans votre logement.

Les réparations locatives sont les travaux d'entretien courant et de petites réparations que vous devez effectuer pour maintenir votre logement en bon état de fonctionnement et prévenir les dégradations.

- **La robinetterie** : l'essentiel des réparations liées à la robinetterie sont prises en charge dans le cadre du contrat collectif avec la société Iserba.
- **Du sol au plafond** : vous devez entretenir régulièrement les sols et les murs. La remise en état des sols ou des murs à la suite de dégradations vous sera facturée au moment de quitter votre logement.
- **La ventilation du logement** : une bonne aération de votre logement est nécessaire pour garder un logement sain. L'humidité peut causer l'apparition de moisissures et dégrader vos murs, peintures et papiers peints. Pour l'éviter, nettoyez régulièrement les bouches d'aération et ouvrez les fenêtres au moins 15 minutes par jour.

Les travaux dans votre logement

- **Les petits travaux d'embellissement** : vous pouvez demander conseil à votre gardien qui vous indiquera les zones à ne pas toucher comme les canalisations d'eau ou d'électricité.
- **Les gros travaux** comme la démolition d'une cloison, la modification du sol ou des appareils sanitaires nécessitent une autorisation écrite à demander à votre agence. Les logements construits avant 1997 peuvent contenir de l'amiante, votre agence pourra ainsi éventuellement mandater une entreprise spécialisée pour faire des prélèvements afin que vous puissiez faire vos travaux en toute sécurité.



Consultez notre 2^e tuto vidéo sur seinesaintdenishabitat.fr
Vous pouvez activer le sous-titrage en anglais ou en arabe dans les paramètres de la vidéo.

#ÉCOLOGIE



Acteur du réemploi de matériaux

Dans le cadre de ses projets de renouvellement urbain, Seine-Saint-Denis habitat est amené à démolir des immeubles. **L'Office considère que le béton des immeubles démolis n'est pas un déchet mais une ressource à qui l'on peut donner une nouvelle vie.** À Stains, nous avons réutilisé ce béton pour construire des jardinières, des bancs, des allées et un local extérieur type local ordures ménagères ou deux roues. Cette expérimentation a été primée de nombreuses fois. Elle répond à un triple objectif : écologique, économique et social. Le réemploi de matériaux permet tout à la fois une réduction de 20% du bilan carbone des opérations, une baisse de 20 à 50% des coûts et l'embauche en insertion de plusieurs habitants du quartier. L'objectif plus global de l'Office est **le développement dans les années à venir du recyclage et du réemploi de matériaux dans l'ensemble de ses opérations de démolition, réhabilitation et de construction.**



Seine-Saint-Denis
habitat